



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 1er SEPTEMBRE 2020**

Nbre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 16

Votants : 17

Convocation du août 2020.

L'an deux mil vingt, le 1er septembre à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

Mesdames Caroline BENOIT-GONIN, Véronique BOUCHARD, Karine BOUCHET, Sylvie DESBOURDELLE, Evelyne GIRARDON, Elvine LEON, Frédérique MOULIGNEAU, Chani PETIT, Florence RIUS,

Messieurs, Diogène BATALLA, Guy COLENT, Philippe DRAIS, Baptiste GAUDELUS, Aymeric GIRARDON, Vincent LABOURIER, Jean-Marie LEYGONIE.

Absents excusés : Thomas ALESSI (Pouvoir donné à Sylvie DESBOURDELLE).

Absent : Olivier CHAMBE, Paul ROSSI

**2020-43/DÉLIBÉRATION RELATIVE AUX LOYERS DES LOCAUX COMMUNAUX DES  
PROFESSIONNELS EMPECHES DE TRAVAILLER PENDANT LA CRISE SANITAIRE**

Rapporteur : MME Elvine LEON

A cause de la pandémie de Covid-19, certaines professions ont dû cesser toutes activités à compter 17 mars 2020.

La mairie est propriétaire des locaux qu'ils occupent.

Face au manque à gagner important que représentent ces longues semaines de fermeture, les loyers de ces professionnels ont d'abord été suspendus.

Des aides ont été accordées par la CCPA à la coiffeuse (1500 €) et au Cambodge Gourmand (2000 €), toutefois, au vu de la complexité de la reprise économique, eu égard aux conditions sanitaires à respecter, il est proposé de ne pas recouvrir deux mois de loyers (avril et mai) auprès de la coiffeuse Créa'tifs, de l'arthérapeute, et du restaurant le Cambodge Gourmand.

Le montant mensuel des loyers s'élèvent à :

Coiffeuse - Créa'tifs : 190,46 euros

Arthérapeute – Mme CHETTIBI : 78,91 euros

Le restaurant le Cambodge Gourmand : 444,10 euros

**Décision : Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- d'annuler le recouvrement des loyers des mois d'avril et mai pour la coiffeuse Créatifs, l'arthérapeute madame CHETTIBI, et le restaurant Le Cambodge Gourmand.
- dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2020 de la commune.

Pour extrait certifié conforme,  
Le maire,

  
Diogène BATAÏLLA

